



ASSOCIATION BEL ORME

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2020

MAZARS FIGEOR

SIEGE SOCIAL : 61 QUAI DE PALUDATE - 33800 BORDEAUX

TEL : +33 (0)5 57 92 29 60 - FAX : +33(0)5 57 92 29 79

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 1 040 000 EUROS - RCS BORDEAUX 443 457 841



ASSOCIATION BEL ORME

Siège social : 67, rue de Bel Orme - 33000 BORDEAUX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association BEL ORME relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président arrêté le 15 décembre 2020, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-

**ASSOCIATION
BEL ORME**

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 août 2020

détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux, le 19 janvier 2021

Le Commissaire aux comptes,

MAZARS FIGEOR



Signature
numérique de
Bruno GAUTHIER
Date : 2021.01.19
10:32:00 +01'00'

Bruno GAUTHIER



**BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE**

EXERCICE 2019/2020

BILAN

ACTIF	Brut N	Amort. Prov. N	Net N	Net N-1	PASSIF	Net N	Net N-1
Actif immobilisé					Fonds propres et assimilés		
- Immobilisations incorporelles	44 553 €	40 816 €	3 737 €	3 217 €	- Fonds propres	1 398 978 €	1 251 654 €
- Immobilisations corporelles	12 400 214 €	9 365 883 €	3 034 330 €	3 197 356 €	- Subventions d'investissement	2 368 709 €	2 581 453 €
- Immobilisations financières	13 257 €		13 257 €	13 257 €	- Résultat	405 468 €	147 324 €
Total actif immobilisé	12 458 024 €	9 406 699 €	3 051 325 €	3 213 829 €	Total fonds propres	4 173 155 €	3 980 431 €
Actif circulant					Provision pour risque et charge		
Créances					- Provision pour litige	- €	- €
- Créances familles	34 211 €	- €	34 211 €	103 734 €	Total provisions	- €	- €
- Acomptes fournisseurs	2 118 €		2 118 €	7 148 €	Dettes	1 269 922 €	1 465 506 €
- Créances sociales	1 600 €		1 600 €	3 940 €	- Emprunts	216 322 €	104 900 €
- Subventions	1 110 705 €		1 110 705 €	1 083 954 €	- Avances familles	173 047 €	222 066 €
- Autres créances	4 257 €		4 257 €	4 000 €	- Fournisseurs	132 182 €	159 068 €
Disponibilités	2 012 834 €		2 012 834 €	1 722 022 €	- Dettes sociales	20 585 €	20 522 €
					- Etat et autres collectivités	34 481 €	47 280 €
					- Autres dettes		
Total actif circulant	3 165 725 €	- €	3 165 725 €	2 924 798 €	Total dettes	1 846 539 €	2 019 342 €
Charges constatées d'avances	55 746 €		55 746 €	69 615 €	Produits constatés d'avances	253 102 €	208 469 €
Total actif	15 679 495 €	9 406 699 €	6 272 796 €	6 208 242 €	Total passif	6 272 796 €	6 208 242 €

COMPTE DE RESULTAT

	N	N-1	BUDGET
PRODUITS			
Contributions familles	1 234 135 €	1 330 097 €	1 427 300 €
Etat et Collectivités	1 593 428 €	1 481 536 €	1 507 000 €
Autres subventions	158 593 €	59 505 €	20 700 €
Produits activités annexes	32 643 €	36 954 €	37 800 €
Autres produits gestion courante	38 594 €	48 072 €	32 210 €
QP subv. Viré cpte de résultat	341 952 €	369 524 €	363 000 €
Produits financiers	4 175 €	6 011 €	4 000 €
Produits exceptionnels	35 241 €	68 996 €	- €
Reprise provisions créances	355 €	21 000 €	- €
Transfert de charges	20 615 €	48 390 €	15 600 €
Total produits	3 459 730 €	3 470 085 €	3 407 610 €
CHARGES			
Achats et sous-traitance	441 476 €	545 000 €	607 300 €
Services extérieurs	336 679 €	343 426 €	365 430 €
Autres services extérieurs	274 665 €	322 150 €	329 300 €
Impôts et taxes	96 320 €	89 758 €	26 600 €
Charges de personnel	1 394 867 €	1 515 932 €	1 556 100 €
Autres charges gestion courante	3 770 €	1 434 €	1 400 €
Charges financières	3 587 €	4 453 €	3 800 €
Charges exceptionnelles	18 619 €	13 347 €	- €
Dotation amortissements/provisions	484 281 €	487 261 €	487 000 €
Total charges	3 054 264 €	3 322 761 €	3 376 930 €
Résultat	405 466 €	147 324 €	30 680 €

ANNEXE

1- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels au 31/08/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016 ainsi que du Règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des associations et fondations et en appliquant la Nomenclature comptable de l'Enseignement Catholique sous contrat avec l'Etat (édition 2016) définie par la FNOGEC.

L'OGEC comptabilise ses subventions d'investissements en compte 13, dérogeant ainsi à l'application de la prescription comptable relative aux subventions d'investissements dans le domaine associatif relative aux subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables, afin de donner une meilleure image fidèle du résultat économique en amortissant ces subventions en compte de résultat. Cette dérogation permet également à l'OGEC de préparer l'application de la nouvelle réglementation ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 (qui remplace le règlement CRC 99.01) relative aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Provision pour indemnités de départ à la retraite

L'OGEC traite les engagements de retraite comme des engagements hors bilan et ils ne font pas l'objet d'une provision comptable. Aucun changement de méthode sur cet exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements :
Tous les biens sont amortis selon le mode linéaire à partir de leur date d'acquisition sur leur durée normale d'utilisation.

- Provisions pour créances douteuses des comptes familles :

Elle est calculée de manière individuelle sur le montant des créances en contentieux, à hauteur de 50% ou 100%

- Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

- Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions de 15 à 30 ans
- Agencement et aménagement des constructions de 5 à 15 ans
- Installations techniques de 5 à 15 ans
- Matériels et outillages industriels de 3 à 10 ans
- Matériel de Bureau de 3 à 10 ans
- Mobilier de 3 à 10 ans

- Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2- FAITS MARQUANTS

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un fait marquant de l'exercice mais variable selon les activités de l'Association.

- Activités lycée et CFC

- Fermeture du 16/03/2020 au 01/06/2020 pour les élèves avec continuité pédagogique assurée et du 16/03/2020 au 10/05/2020 pour les salariés avec continuité administrative en télétravail
- Pas d'avoir ou de remise sur les contributions familles (sauf activités annulées ou prestations non réalisées)
- Maintien des forfaits et autres financements
- Pas de mise en activité partielle pour les salariés (maintien 100% des salaires)
- Baisse des charges de structure (bâtiments fermés) et d'exploitation (pas de prestation ni de facturation de sous-traitants pendant la période de fermeture)

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a eu un impact positif sur les comptes du lycée et du centre de formation.

- Activité crèche

- Fermeture du 16/03/2020 au 10/05/2020 avec suspension de l'activité
- Pas de facturation familles donc pas de financement PSU
- Compensation financière et indemnisations de la CAF
- Maintien de la subvention Mairie
- Mise en activité partielle des salariés (maintien 100% des salaires)

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a donc eu un léger impact négatif sur les comptes de la crèche mais la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte	Libellé	Valeur début exercice	Acquisitions	Cessions	Poste à poste	Valeur fin exercice
Immobilisations incorporelles						
208100	LOGICIELS INFORMATIQUES	39 608 €	4 946 €			44 553 €
	Total I	39 608 €	4 946 €	- €	- €	44 553 €
Immobilisations corporelles						
214110	BATIMENT CRECHE	1 291 331 €				1 291 331 €
214120	BATIMENT NAUJAC GROS CEUVRE	1 722 204 €				1 722 204 €
214130	BATIMENT NAUJAC 2ND OEUVRE	1 010 355 €				1 010 355 €
214510	AGENCEMENTS INTERIEURS BEL ORME	6 528 173 €	85 562 €		131 679 €	6 745 414 €
215100	MATERIEL SECTEUR SANTE SOCIAL	99 448 €				99 448 €
215200	MATERIEL SECTEUR TERTIAIRE	215 004 €				215 004 €
215300	MATERIEL SECTEUR STL	180 657 €				180 657 €
215400	MATERIEL INFORMATIQUE AUDIO VISUEL	206 782 €	18 898 €	6 626 €	29 420 €	248 474 €
215600	MOBILIER SCOLAIRE	139 945 €	- €		17 460 €	157 405 €
215700	MATERIEL ET MOBILIER CRECHE	68 377 €				68 377 €
215800	MATERIEL CENTRE DE FORMATION	7 817 €				7 817 €
218300	MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU	52 944 €				52 944 €
218400	MATERIEL DE CUISINE SELF	368 489 €	5 640 €			374 129 €
218500	MATERIEL ENTRETIEN LOCAUX	12 854 €				12 854 €
	Total II	11 904 380 €	110 099 €	6 626 €	178 559 €	12 186 413 €
231300	IMMOBILISATION EN COURS	185 477 €	211 881 €		-	213 801 €
	Total III	185 477 €	211 881 €	- €	-	213 801 €
Immobilisations financières						
261000	TITRE DE PARTICIPATION	750 €				750 €
275000	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	12 507 €				12 507 €
	Total IV	13 257 €	- €	- €	-	13 257 €
	Total	12 142 722 €	326 925 €	6 626 €	4 998 €	12 458 024 €

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Compte	Libellé	Valeur début exercice	Dotation	Reprise	Valeur fin exercice
Immobilisations incorporelles					
280810	AMORT. LOGICIELS INFORMATIQUES	36 391 €	4 425 €		40 816 €
	Total I	36 391 €	4 425 €	- €	40 816 €
Immobilisations corporelles					
281411	AMORT. BATIMENT CRECHE	939 286 €	86 479 €		1 025 764 €
281412	AMORT. BATIMENT NAUJAC GROS OEUVRE	368 505 €	57 407 €		425 911 €
281413	AMORT. BATIMENT NAUJAC 2ND OEUVRE	324 283 €	50 518 €		374 801 €
281451	AMORT. AGENCEMENTS INTERIEURS BEL ORME	5 994 304 €	208 508 €		6 202 812 €
281510	AMORT. MATERIEL SECTEUR SANTE SOCIAL	99 300 €	148 €		99 448 €
281520	AMORT. MATERIEL SECTEUR TERTIAIRE	214 395 €	609 €		215 004 €
281530	AMORT. MATERIEL SECTEUR STL	175 884 €	3 413 €		179 297 €
281540	AMORT. MATERIEL AUDIO VISUEL	147 026 €	57 002 €	6 626 €	197 402 €
281560	AMORT. MOBILIER SCOLAIRE	125 483 €	12 383 €		137 866 €
281570	AMORT. MATERIEL ET MOBILIER CRECHE	67 979 €	398 €		68 377 €
281580	AMORT. MATERIEL CENTRE DE FORMATION	1 771 €	2 606 €		4 377 €
281830	AMORT. MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU	52 944 €			52 944 €
281840	AMORT. MATERIEL DE CUISINE	368 489 €	538 €		369 027 €
281850	AMORT. MATERIEL ENTRETENIEN LOCAUX	12 854 €			12 854 €
	Total II	8 892 502 €	480 008 €	6 626 €	9 365 883 €
	Total I III	8 928 893 €	484 432 €	6 626 €	9 406 699 €

ETAT DES EMPRUNTS

Emprunts subventionnés												
Compte	Libellé	Organisme	Année	Dernière échéance	Durée	Montant	Taux	Subv.	Capital restant du au 31/08/2020	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
164150	EMPRUNT CO 2008	Courtois	2008	2023	15 ans	550 000 €	4,45%	Oui	140 430,43 €	44 787,56 €	95 642,87 €	
164160	EMPRUNT CE 2010	Caisse Epargne	2010	2025	15 ans	220 000 €	4,15%	Oui	88 640,97 €	16 316,54 €	72 324,43 €	
164170	EMPRUNT CE 2011	Caisse Epargne	2011	2022	10 ans	85 500 €	3,80%	Oui	29 073,01 €	9 331,92 €	19 741,09 €	
164180	EMPRUNT CE 2012	Caisse Epargne	2012	2027	15 ans	210 000 €	3,85%	Oui	126 618,53 €	13 815,25 €	60 788,60 €	52 014,68 €
164190	EMPRUNT CE 2013	Caisse Epargne	2013	2028	15 ans	210 000 €	2,67%	Oui	135 798,58 €	13 547,96 €	57 907,02 €	64 343,60 €
164200	EMPRUNT CE 2014	Caisse Epargne	2014	2029	15 ans	188 000 €	2,30%	Oui	132 308,49 €	11 918,49 €	50 479,01 €	69 910,99 €
164210	EMPRUNT SG 2015	Société Générale	2015	2030	15 ans	120 000 €	1,45%	Oui	90 489,24 €	7 647,06 €	31 713,25 €	51 128,93 €
164220	EMPRUNT CE 2016	Caisse Epargne	2016	2028	12 ans	97 590 €	0,75%	Oui	74 006,62 €	7 979,34 €	32 520,33 €	33 506,95 €
164230	EMPRUNT CO 2017	Courtois	2018	2030	12 ans	87 201 €	0,82%	Oui	73 254,41 €	7 059,18 €	28 820,36 €	37 374,87 €
	TOTAL					1 768 291 €			890 620,28 €	132 403,30 €	449 936,96 €	308 280,02 €

Emprunts fonds propres												
Compte	Libellé	Organisme	Année	Dernière échéance	Durée	Montant	Taux	Subv.	Capital restant du au 31/08/2020	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
168120	EMPRUNT CE 2013	Caisse Epargne	2013	2023	10 ans	500 000 €	2,45%	Non	138 691,09 €	52 957,59 €	85 733,50 €	
168130	EMPRUNT CO 2018	Courtois	2018	2023	5 ans	300 000 €	0,28%	Non	155 524,44 €	60 069,50 €	95 454,94 €	
168140	EMPRUNT CO 2019	Courtois	2019	2024	5 ans	100 000 €	0,27%	Non	85 085,91 €	19 932,49 €	60 121,33 €	5 032,09 €
	TOTAL					900 000 €			379 301,44 €	132 959,58 €	241 309,77 €	5 032,09 €

Total Emprunts					
	Montant	Capital restant du au 31/08/2020	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
	2 668 291 €	1 269 921,72 €	265 362,88 €	691 246,73 €	313 312,11 €
	TOTAL				

ETAT DES CREANCES ET DETTES

CREANCES		Montant	Éch. - 1 an	Éch. + 1 an	DETTES		Montant	Éch. - 1 an	Éch. + 1 an	Éch. + 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :					Dettes					
261000	TITRE DE PARTICIPATION	750 €		750 €	151100	PROVISION POUR LITIGE	890 620 €	- €		
275000	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	12 507 €		12 507 €	164000	EMPRUNTS CONVENTIONS CR	132 403 €	132 403 €	449 937 €	308 280 €
Créances de l'actif circulant :					168000	EMPRUNTS FONDS PROPRES	379 301 €	132 960 €	241 310 €	5 032 €
409100	FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTE	2 118 €	2 118 €		401000	FOURNISSEURS	152 759 €	152 759 €		
409700	FOURNISSEURS AVOIR A RECEVOIR	2 652 €	2 652 €		408100	FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUE	20 288 €	20 288 €		
411000	FAMILLES LYCEE	34 211 €	34 211 €		411000	FAMILLES LYCEE	13 029 €	13 029 €		
416000	CREANCES DOUTEUSES				419150	FAMILLES ACOMPTE INSCRIPTION	84 710 €	84 710 €		
418100	CLIENT FACTURE A ETABLIR				419160	FAMILLES ACOMPTE CANTINE	14 553 €	14 553 €		
425000	PERSONNEL AVANCES ET ACOMPTE	1 600 €	1 600 €		419800	FAMILLES AVOIR A ETALIR	104 030 €	104 030 €		
425200	ENSEIGNANTS AVANCES ET ACOMPTE				421000	PERSONNEL REMUNERATION DUE	229 €	229 €		
441100	SUBV. INVESTISSEMENT A RECEVOIR	143 085 €	143 085 €		422000	COMITE D'ENTREPRISE	11 102 €	11 102 €		
441120	SUBV. INVESTISSEMENT CR	890 620 €	132 403 €	758 217 €	428600	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	75 387 €	75 387 €		
441130	SUBV. INVESTISSEMENT FDI	77 000 €	77 000 €		431000	URSSAF	27 672 €	27 672 €		
448700	ETAT PRODUITS A RECEVOIR				437000	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	12 496 €	12 496 €		
468700	PRODUITS A RECEVOIR	1 605 €	1 605 €		438000	ORGANISMES SOCIAUX - CAP	5 296 €	5 296 €		
					442100	PRELEVEMENT A LA SOURCE	2 724 €	2 724 €		
					447110	TAXE SUR LES SALAIRES	17 861 €	17 861 €		
					451000	ASSOCIATIONS DIVERS	5 344 €	5 344 €		
					467100	FONDS DE SOLIDARITE	17 552 €	17 552 €		
					167600	DEBITEURS DIVERS				
					467700	CREDITEURS DIVERS	5 871 €	5 871 €		
					468600	CHARGES A PAYER	5 713 €	5 713 €		
TOTAL		1 166 148 €	394 674 €	771 474 €	TOTAL		1 846 539 €	841 980 €	691 247 €	313 312 €

ETAT DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Exercice	Compte	Libellé	Analytique	Objet	Montant
2014/2015	131620	SUBV. INVEST. REGION IMMO.		PCA SUBV REGION IMMO SOLDE 2014	13 588,80 €
2016/2017	131620	SUBV. INVEST. REGION IMMO.		PCA SUBV REGION IMMO SOLDE 2016	3 638,20 €
		TOTAL ANTERIEUR			17 227,00 €
2019/2020	441120	SUBV. INVESTISSEMENTS CONSEIL REGIONAL		PCA EMPRUNT SG 20/21	7 647,06 €
2019/2020	661100	INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	830	PCA EMPRUNT SG 20/21	1 312,09 €
2019/2020	706610	PART. CAF CRECHE	310	PCA CAF 20/21	42 594,14 €
2019/2020	706600	PART. MAIRIE CRECHE	310	PCA SUBV MAIRIE CRECHE 20/21	45 000,00 €
2019/2020	478700	ERASMUS+ KA103		PCA ERASMUS+ KA103 20/21	9 750,40 €
2019/2020	478500	ERASMUS+ KA102		PCA ERASMUS+ KA102-2018 20/21	6 958,40 €
2019/2020	478710	PROJET JACE KA201		PCA ERASMUS+ KA201 JACE 20/21	22 275,93 €
2019/2020	478400	ERASMUS+ KA101 MOBILITE		PCA ERASMUS+ KA101 MOBILITE 20/21	5 350,74 €
2019/2020	478135	SORTIES CULTURELLES TERTIAIRES		PCA SORTIES CULT. TERTIAIRES SOLDE 20/21	9 196,52 €
2019/2020	478720	ERASMUS+ KA101 BEING		PCA ERASMUS+ KA201 BEING 20/21	85 789,98 €
		TOTAL 2019/2020			235 875,26 €

ETAT DES CHARGES CONSTATES D'AVANCE

PROVISION					
Exercice	Compte	Libellé	Analytique	Objet	Montant
2018/2019	604820	PS ENSEIGNEMENT PEDAGOGIE	810	VOLTAIRE 23795 CCA	1 864,00 €
2019/2020	478700	ERASMUS+ KA-103		AVANCE PSALMON	1 759,00 €
2019/2020	606520	Fournitures petit matériel atelier	820	MANO MANO/FER 06701 CCA	73,20 €
2019/2020	606520	Fournitures petit matériel atelier	820	OUTILLAGE ON LINE 31463 CCA	164,00 €
2019/2020	606530	Fournitures petit matériel et nettoyage	820	RAJA 20F308201 CCA	250,44 €
2019/2020	606530	Fournitures petit matériel et nettoyage	820	ELIPRO 33 247614 CCA	490,20 €
2019/2020	606570	Fournitures petit matériel informatique	830	LOGITECH 11731074409 CCA	218,00 €
2019/2020	606590	Fournitures petit matériel administratif	830	LYRECO 5760362925 CCA	397,74 €
2019/2020	606590	Fournitures petit matériel administratif	830	LYRECO 5760364290 CCA	17,58 €
2019/2020	606590	Fournitures petit matériel administratif	830	LYRECO 5760364287 CCA	23,82 €
2019/2020	606590	Fournitures petit matériel administratif	830	LYRECO 5760364286 CCA	891,94 €
2019/2020	606590	Fournitures petit matériel administratif	830	FOURNI RESTO 95646 CCA	530,04 €
2019/2020	606720	MFPM RESTAURATION	195	CHOMETTE 2958849 CCA	633,60 €
2019/2020	606730	MFPM INFIRMERIE HYGIENE	140	LYRECO 5760364289 CCA	79,13 €
2019/2020	606730	MFPM INFIRMERIE HYGIENE	310	CRECHES CO 35708 CCA	77,67 €
2019/2020	606730	MFPM INFIRMERIE HYGIENE	310	ELIPRO 33 247307 CCA	320,74 €
2019/2020	606810	MFPM PEDAGOGIE	810	VIVOL 5091590 CCA	659,50 €
2019/2020	606810	MFPM PEDAGOGIE	810	VIVOL 5097211 CCA	659,50 €
2019/2020	606810	MFPM PEDAGOGIE	810	VIVOL 5105300 CCA	510,00 €
2019/2020	606810	MFPM PEDAGOGIE	810	TABLEAU BLANC 5106419 CCA	659,50 €
2019/2020	606810	MFPM PEDAGOGIE	810	PSICOM 2000354 CCA	720,96 €
2019/2020	606811	MFPM SECTEUR STL	120	VIVOL 5109246 CCA	659,50 €
2019/2020	606811	MFPM SECTEUR STL	120	ATLANTIC LABO 94221 CCA	445,54 €
2019/2020	606816	MFPM EDUCATIF	140	IKEA 8613627 CCA	513,60 €
2019/2020	606840	MFPM ACTIVITES CRECHE	310	LES 3 OURS 100001255 CCA	628,00 €
2019/2020	606840	MFPM ACTIVITES CRECHE	310	LACOSTE 802319 CCA	151,32 €
2019/2020	606840	MFPM ACTIVITES CRECHE	310	WESCO IX398250 CCA	558,90 €
2019/2020	606840	MFPM ACTIVITES CRECHE	310	WESCO IX406754 CCA	1 081,89 €
2019/2020	606840	MFPM ACTIVITES CRECHE	310	LACOSTE 837400 CCA	160,32 €
2019/2020	607100	ACHAT DE LIVRES ET FOURNT. CESSION FAMILLES	810	L GEORGES 7000132 CCA	56,89 €
2019/2020	607100	ACHAT DE LIVRES ET FOURNT. CESSION FAMILLES	810	TISON 20400058 CCA	1 512,00 €
2019/2020	607100	ACHAT DE LIVRES ET FOURNT. CESSION FAMILLES	810	LIBRAIRIE TISON 20400057 CCA	2 371,00 €
2019/2020	607100	ACHAT DE LIVRES ET FOURNT. CESSION FAMILLES	810	LIBRAIRIE TISON 20400058 CCA	182,88 €
2019/2020	613210	LOCATION IMMOBILIERE	825	ACI LOYER 09/2020 CCA	14 791,00 €
2019/2020	616700	ASSURANCE AUTO-MISSION	830	MSC ASS AUTO 308 CCA	380,92 €
2019/2020	623100	ANNONCES ET INSERTIONS	210	SOLOCAL 17204635 CCA	37,44 €
2019/2020	623100	ANNONCES ET INSERTIONS	220	SOLOCAL 17204635 CCA	37,44 €
2019/2020	623100	ANNONCES ET INSERTIONS	240	SOLOCAL 17204635 CCA	37,44 €
2019/2020	623100	ANNONCES ET INSERTIONS	840	SOLOCAL 17204635 CCA	656,48 €
2019/2020	637000	AUTRES IMPOTS ET TAXES	825	ACI TAXE FONCIERE 09/2020 CCA	1 443,00 €
		TOTAL			55 746,00 €

ETAT DES SUBVENTIONS

Compte	Libellé	Valeur début exercice	Augmentation	Diminution	Valeur fin exercice
131620 (1)	SUBV. INVEST. REGION IMMO.	5 923 905 €			5 923 905 €
131650	SUBV. INVEST. ACI IMMO.	2 970 000 €			2 970 000 €
131660	SUBV. INVEST. CAF IMMO	177 900 €			177 900 €
131710	SUBV. INVEST. FONDS DIOCESAINS		77 000 €		77 000 €
131720	SUBV. INVEST. REGION EQUIP.	372 429 €	32 004 €		404 433 €
131780	SUBV. INVEST. DIVERS EQUIP.	69 998 €			69 998 €
131810	TA AFFECTÉE AUX ÉQUIP. SCOLAIRES	766 346 €	20 356 €		786 702 €
TOTAL		10 280 578 €	129 360 €	- €	10 409 938 €

L'OGEC comptabilise ses subventions d'investissements en compte #13, dérogeant ainsi à l'application de la prescription comptable relative aux subventions d'investissements dans le domaine associatif relative aux subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables, afin de donner une meilleure image fidèle du résultat économique en amortissant ces subventions en compte de résultat. **Cette dérogation permet également à l'OGEC de préparer l'application de la nouvelle réglementation ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 (qui remplace le règlement CRC 99.01) relative aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.**

ETAT DES SUBVENTIONS INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT

Compte	Libellé	Valeur début exercice	Augmentation	Diminution	Valeur fin exercice
139600	QP SUBV. INVEST. IMMOBILIERS	6 630 223 €	262 044 €		6 892 267 €
139700	QP SUBV. INVEST. EQUIPEMENTS	401 487 €	36 569 €		438 056 €
139800	QP TA INVEST. EQUIPEMENTS	667 415 €	43 491 €		710 906 €
TOTAL		7 699 125 €	342 104 €	- €	8 041 229 €

ETAT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Solde au 31/08/2019		0,00 €
Taxe 2020 reçue au 31/08/2020		28 020,14 €
	Total à affecter	28 020,14 €
Investissements	131810	20 356,12 €
Fonctionnement	748200	7 664,02 €
	Total affecté	28 020,14 €
Disponible au 31/08/2020		0,00 €

ETAT DES CREDIT BAUX

Compte	Financier	Fournisseur	Objet	Début	Fin	Durée	Annuités 2019/2020	Annuités à échoir
612510	CM-CIC	KONICA	3 Photocopieurs Konica	20/06/2018	01/04/2022	48 mois	6 359 €	17 488 €
612510	CM-CIC	ICONCEPT	26 Ipad	29/05/2019	01/05/2022	36 mois	4 202 €	11 204 €
			TOTAL				10 561 €	28 693 €

ETAT DES CREANCES DOUTEUSES

EXERCICE	NOM DES DÉBITEURS	DOUTEUX AU 01/09/2019	NOUVEAUX DOUTEUX	REGLEMENT S DOUTEUX	IRRECOUVRA BLES	DOUTEUX AU 31/08/2020	PROVISION AU 01/09/2019		RISQUE EXERCICE	DOTATION PROVISION	REPRISE PROVISION	PROVISION AU 31/08/2020
							RISQUE	MONTANT				
2018/2019	VAN VELZEN	710,50 €			710,50 €	- €	- €	0,50 €	0,50 €	- €	355,28 €	- €
	TOTAL LYCEE	710,50 €	- €	- €	710,50 €	- €	355,28 €	0,50 €	0,50 €	- €	355,28 €	- €

ETAT FONDS PROPRES

	Excédent	Déficit	Cumul
Au 31/08/2000	131 336,37 €		131 336,37 €
2000/2001		261 387,57 €	130 051,20 €
2001/2002		321 354,62 €	451 405,82 €
2002/2003		118 319,61 €	569 725,43 €
2003/2004	118 535,78 €		451 189,65 €
2004/2005	65 556,00 €		385 633,65 €
2005/2006	14 950,11 €		370 683,54 €
2006/2007	117 613,16 €		253 070,38 €
2007/2008	93 841,61 €		159 228,77 €
2008/2009	73 667,59 €		85 561,18 €
2009/2010	159 470,49 €		73 909,31 €
2010/2011	113 829,91 €		187 739,22 €
2011/2012	15 091,16 €		202 830,38 €
2012/2013	118 989,13 €		321 819,51 €
2013/2014	184 635,10 €		506 454,61 €
2014/2015	200 722,08 €		707 176,69 €
2015/2016	171 096,13 €		878 272,82 €
2016/2017	218 726,38 €		1 096 999,20 €
2017/2018	154 655,00 €		1 251 654,20 €
2018/2019	147 323,95 €		1 398 978,15 €

Fonds associatifs au 31/08/2020 **1 398 978,15 €**

ETAT DES EFFECTIFS

AU 31/08/2020

SECTEURS	TOTAL	Temps Plein	Temps Partiel	dont CUI	ETP 2019/2020	ETP 2018/2019	ETP 2017/2018	ETP 2016/2017
ASSOCIATION								
Direction	1	1			1,00	1,00	1,00	1,0
Administration	6	6			6,00	6,00	6,00	7,5
Entretien Locaux	1	1			1,00	1,00	3,00	3,0
Encadrement	12	6	6	2	9,43	8,66	8,66	10,8
Pédagogie	4	2	2		2,00	2,00	2,00	1,6
Crèche	7	6	1		7,00	7,57	7,00	8,4
Centre de formation	2	2			2,00	2,57	2,57	
Total Association	33	24	9	2	28,43	28,80	30,23	32,3

ENGAGEMENT RETRAITE	Age moyen	48 ans
Ancienneté moyenne	11 ans	
<u>Hypothèses retenues :</u>		
taux de rotation du personnel		2,00%
coefficient de majoration des salaires		2,00%
taux d'actualisation retenue		2,00%
<u>Taux conventionnel :</u>		
jusque 10 ans d'ancienneté	0	mois
plus de 10 à 14 ans d'ancienneté	0,5	mois
plus de 15 à 19 ans d'ancienneté	1	mois
plus de 20 ans à 29 ans d'ancienneté	1,5	mois
plus de 30 ans d'ancienneté	2	mois
Total engagements bruts		31 428 €
Taux moyen de charges sociales		52%
Total engagements bruts chargés		47 771 €

HONORAIRES	CAC	14 280 €
	AVOCAT	990 €

REMUNERATION CADRES DIRIGEANTS	100 296 €
- Salaire Brut M. Denis Duvernoy, Directeur	